

Bilan partagé de médication

Votre mémo

En quelques mots

- Son principe a été officialisé par l'Arrêté du 9 mars 2018 avec une mise en place en avril 2018
- Il permet d'optimiser la prise en charge médicamenteuse et de diminuer le risque iatrogène
- Proposé spontanément par l'équipe officinale aux patients éligibles*
- Rémunéré 60 euros à l'initiation
- Renouvelable chaque année avec rémunération de 20€, et si modification de traitement 30€

* Patients éligibles

- Patients de 75 ans ou + 65 ans avec ALD
- 5 principes actifs prescrits sur une durée de 6 mois minimum

En pratique

• Entretien 1 : Recueil des informations

À préparer

- Un rendez-vous avec le patient (prévoir 20 minutes)
- Fiches de recueil disponibles dans mon Espace Pro sur www.ameli.fr
- Demandez à votre patient d'apporter ses ordonnances, son pilulier, ses résultats d'examen, etc.

À faire

- Évaluez l'observance
- Fixez un objectif d'amélioration pour l'entretien suivant
- Proposez un service de PDA pour améliorer l'observance



• Analyse des traitements

À faire

- Faites l'état des lieux du traitement
 - *Adapté à la personne âgée ? Bien toléré ? Cohérent ? Surveillance adaptée ? Interactions médicamenteuses ? Médicaments manquants ?*
- Envoyez la fiche de synthèse au médecin pour décision partagée

• Entretien 2 : Conseils

À préparer

- Un rendez-vous avec le patient (prévoir 15 minutes)
- 4 à 8 semaines après le premier entretien

À faire

Mesurez, expliquez et proposez !

- Mesurez l'amélioration : questionnaires d'évaluation, piluliers usagés, données d'observance d'une application ou du pilulier connecté
- Expliquez le traitement : sa fonction, ses conditions de prise, ses effets indésirables
- Proposez : un service de PDA, une application mobile de suivi, un pilulier connecté, une forme galénique différente, un plan de posologie, etc.



Sources

- JORF n°0063 du 16 mars 2018, Legifrance.gouv.fr
- Ameli.fr